

La liberté de faire... comme les concurrents

Le droit des assurances autorise jusqu'à maintenant les sociétés d'assurance mutuelle à avoir autant d'administrateurs qu'elles veulent, et que prévoient leurs statuts.

Les services de Madame Lagarde ont récemment présenté aux organisations professionnelles concernées un projet de décret qui aligne le régime des sociétés d'assurance mutuelle sur le droit des sociétés cotées en bourse : pas plus de dix-huit administrateurs, hors administrateurs élus par les salariés.

Les mutuelles du GEMA ont fait part de leur opposition. Sociétés de personnes, elles ont besoin d'administrateurs en nombre et en qualité suffisants pour faire vivre pleinement leurs instances démocratiques et assurer la représentativité des diverses composantes de leur corps social.

“ La gouvernance des mutuelles d'assurance ou de prévoyance a-t-elle failli ces derniers temps ? ”

Fondamentalement porteuses d'un modèle original, selon lequel les souscripteurs de contrats s'impliquent au plus haut niveau de la structure de gouvernance, elles doivent en permanence maintenir un équilibre fécond entre compétences techniques et vision politique.

La gouvernance des mutuelles d'assurance ou de prévoyance a-t-elle failli ces derniers temps ? L'État a-t-il eu à renflouer des opérateurs mutualistes ?

Cette mesure doit être combattue pour ce qu'elle est : la volonté de banaliser le secteur mutualiste et de lui laisser la liberté de faire... comme ses concurrents.

Au sommaire

Gros plan :

Entreprendre autrement :

La vie du GEMA :

- la médiation du GEMA, rapport d'activité 2009
- rapport Vercamer : deux propositions en faveur des mutuelles d'assurance
- congrès de l'AMICE
- journée mondiale de l'environnement
- la piste d'éducation routière CRS GEMA Prévention

La médiation du GEMA, rapport d'activité 2009

Le médiateur des mutuelles du GEMA vient de rendre son traditionnel rapport sur son activité. Retour sur quelques enseignements-clés de l'année 2009.

La médiation du GEMA a reçu 321 demandes de médiation, soit une augmentation sensible -presque 20%- par rapport à l'an dernier.

L'effort d'information des sociétés adhérentes auprès de leurs sociétaires sur la possibilité de saisir le médiateur, à l'issue d'une démarche interne de réclamation non satisfaite explique largement cette progression.

En revanche, 107 demandes se sont révélées irrecevables, essentiellement (92) parce qu'elles émanaient d'assurés auprès de sociétés non adhérentes du GEMA. Cette proportion est nettement plus forte que celle de l'an dernier, déjà importante.

Contestation du montant des indemnisations. Les domaines visés par les réclamations ne changent guère.

C'est l'assurance automobile qui vient toujours en tête (43%). Les demandeurs voudraient surtout voir leur indemnisation revue à la hausse. Elle est suivie d'assez près par la multirisque habitation (34,5%).

En ce domaine, c'est le montant des indemnisations allouées par la mutuelle qui est, de loin, le plus souvent contesté, qu'il s'agisse de dégât des eaux ou de vol.

Loin derrière, mais en progression chaque année, viennent les assurances de personnes (13,5%). La majorité des dossiers concerne toujours les assurances contre les accidents et

“ À souligner : le nombre inhabituel de sociétaires demandant au médiateur de contraindre leur mutuelle à faire un « geste commercial » ”

contre la maladie. Mais les réclamations concernant l'assurance vie, encore peu nombreuses, sont en augmentation. Le dernier domaine significatif du recours au médiateur est celui de la protection juridique, encore que les litiges portant sur cette garantie spécifique soient en diminution.

Des avis favorables en baisse. La proportion des avis favorables au sociétaire, en tout ou partie, reste un peu supérieure à 32% du total des avis rendus, proportion identique à celle de 2008.

On peut donc commencer à parler d'une tendance à la baisse puisque, auparavant, cette proportion était assez régulièrement de 38%.

Cette baisse ne provient pas d'une rigueur accrue de la part du médiateur, mais tout simplement de la banalisation du recours à la médiation. Les sociétaires n'hésitent pas à y recourir, même en connaissant la faiblesse de leur position.

Les difficultés économiques actuelles ne peuvent d'ailleurs que les y inciter. À souligner : le nombre inhabituel de sociétaires demandant au médiateur de contraindre leur mutuelle à faire un « geste commercial ».

Il va de soi que le médiateur se refuse radicalement à entrer dans cette voie, qui est du domaine exclusif de la politique de chaque mutuelle. ●

LE CHIFFRE DU MOIS

2,1 millions

c'est le nombre de Perp en cours à fin 2009, soit une progression de 2% en un an. Le nombre de nouveaux plans ouverts chaque année depuis 2004 est en constante diminution

Source : service études et statistiques FFSA/GEMA

Rapport Vercamer : deux propositions en faveur des mutuelles d'assurance

Le député Francis Vercamer, vient de remettre son rapport sur le développement de l'économie sociale. Parmi les 50 propositions qu'il comporte, deux concernent directement les mutuelles d'assurance.

Les 50 propositions du rapport Vercamer s'articulent autour de 5 axes principaux d'actions :

- Initier une meilleure structuration pour une meilleure visibilité du secteur ;
- Réfléchir sur la labellisation du secteur pour une meilleure reconnaissance des entreprises concernées ;
- Sensibiliser aux métiers de l'économie sociale dès le lycée ;
- Favoriser l'entrepreneuriat social ;
- Améliorer et renforcer l'ancrage territorial de la politique d'économie sociale et solidaire.

Les propositions 10 et 27 concernent tout particulièrement le domaine d'activité des mutuelles du GEMA.

Le statut de mutuelle européenne. La proposition n°10 pointe l'absence d'un statut européen spécifique aux mutuelles, ce qui constitue un véritable handicap pour un développement européen.

En effet, les statuts européens existants ne sont pas adaptés aux mutuelles et à leurs volontés d'expansion ou de rapprochement à l'échelle européenne.

Ainsi apparaît-il indispensable de combler un tel vide juridique,

clairement identifié par le rapport comme un frein au développement des mutuelles dans le marché intérieur. Retirée de l'agenda de la Commission européenne en 2006, suite à une mauvaise interprétation de la politique de *better regulation*, ce projet de définition et d'adoption d'un statut juridique spécifique à la mutuelle est désormais incontournable.

“ ces deux propositions visent à consolider le positionnement des mutuelles sur le terrain économique ”

Ceci est d'autant plus vrai au regard de la future mise en place du cadre prudentiel Solvabilité II. Le rapport insiste donc sur l'importance de mener une action en ce sens au niveau européen conduite conjointement par le gouvernement et les représentants de l'économie sociale, notamment les mutuelles.

Le renforcement des fonds propres. La proposition n°27 du rapport concerne la nécessité pour les mutuelles d'assurance et de prévoyance de consolider leurs fonds propres. En effet, le code monétaire et financier (article

L 231-32) accorde la possibilité aux sociétés anonymes coopératives, aux banques mutualistes ou coopératives ainsi qu'aux établissements publics de l'État à caractère industriel et commercial, d'émettre des titres participatifs, ce qui leur permet de conforter leurs capitaux propres.

Si cet article était élargi aux mutuelles, l'émission de titres participatifs pourrait être une des options pour palier la difficulté qu'elles rencontrent pour renforcer leurs actifs. C'est là une des pistes envisagées par le rapport qui suggère aux autorités compétentes de légiférer en ce sens.

Ces deux propositions visent à consolider le positionnement des mutuelles sur le terrain économique : d'une part, à l'échelle européenne, en leur offrant la possibilité de se développer en adoptant un statut européen ; d'autre part, à l'échelle nationale, en levant certains freins réglementaires.

Ce rapport, fruit d'un long travail d'analyses et d'échanges, pourrait bien être la feuille de route ou du moins la première pierre d'un engagement concret de tous les acteurs concernés, publics et privés, de l'économie sociale, au profit d'un projet de développement économique dans lequel l'économie sociale et les valeurs qu'elle défend trouveraient toute leur place. ●

■ **Congrès de l'AMICE.** L'association des mutuelles et des coopératives d'assurance (AMICE) a tenu son deuxième congrès à Gênes (Italie) du 24 au 26 mai 2010.

Plus de 150 participants venus de toute l'Europe se sont retrouvés pour désigner les nouveaux organes statutaires de l'association, et pour discuter des sujets d'actualité : Solvabilité 2, la crise financière, la responsabilité sociale du secteur mutualiste européen.

Beaucoup de dirigeants présents à Gênes se sont montrés préoccupés à la fois par les conditions d'entrée en vigueur de Solvabilité 2 et par les multiples effets de la crise financière sur le secteur des assurances.

À les entendre, on mesure le décalage qui apparaît entre les représentants des autorités de contrôle européennes qui voient dans Solvabilité 2 une réponse à la crise et certains responsables mutualistes qui demandent un report d'entrée en vigueur de Solvabilité 2 pour tenir compte de la crise.

Départ de la FFSAM. Les participants étaient unanimes à penser que la situation actuelle exige plus de solidarité entre mutualistes européens. Plusieurs ont appelé à des rapprochements de dimension européenne et ont évoqué ouvertement la nécessité de disposer au niveau communautaire d'un instrument juridique inspiré de la SGAM française.

L'une des particularités de l'AMICE est qu'elle a été

constituée avec le soutien des quatre familles mutualistes françaises (FFSAM, FNMF, GEMA et ROAM) et qu'elle apportait la preuve que les clivages nationaux peuvent céder le pas devant les enjeux majeurs posés par l'intégration européenne.

Les bonnes intentions de départ n'ont malheureusement pas résisté longtemps puisque la FFSAM a décidé de quitter l'AMICE à compter du 1er janvier 2010.

Ces mouvements dans la représentation du secteur mutualiste français ne manquent pas de surprendre les autres pays d'Europe, et passent d'autant moins inaperçus que la France est le pays le plus « mutualiste » d'Europe si l'on en juge par les parts de marché, les populations assurées ou les effectifs salariés.

■ **Journée mondiale de l'environnement.** Le 5 juin sera célébrée la journée mondiale de l'environnement, à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies. Signataire de la Charte du développement durable des assureurs, le GEMA a souhaité marquer l'événement en offrant aux internautes son jeu de carte Ecologis.

Parce que devenir un "éco-citoyen" s'apprend dès le plus jeune âge, avec ce jeu, chacun pourra découvrir et tester ses connaissances en famille en matière de préservation de l'environnement et apprendre ou réviser les gestes simples mais indispensables pour notre avenir.

En savoir plus : www.gema.fr.

■ **La piste d'éducation routière CRS GEMA Prévention.** GEMA Prévention, l'association créée par les assureurs mutualistes du GEMA, a inauguré le 17 mai les nouveaux équipements de sa piste d'éducation routière, animée en partenariat avec les CRS.

En activité depuis 2001, ce dispositif permet de sensibiliser les adolescents aux risques des deux-roues par une initiation théorique et pratique aux bons gestes de la conduite et aux bons comportements sur la route.

En 2009, 27 villes ont accueilli la piste CRS GEMA Prévention dans le cadre de foires internationales, de salons, ou de rencontres avec les établissements scolaires. 9 761 adolescents, 862 adultes, soit 10 623 personnes au total ont bénéficié de cette initiation.

Forte mortalité en deux-roues. La lutte contre la mortalité au guidon d'un deux-roues demeure une priorité absolue pour GEMA Prévention. Rappelons en effet que les deux-roues motorisés représentent moins de 2% du trafic mais plus d'un quart des décès.

La situation malheureusement ne s'améliore pas ; la mortalité en deux-roues motorisés a augmenté de 10% en 2009. En 2008, plus de la moitié des tués parmi les usagers de deux-roues motorisés avait entre 15 et 17 ans. Il est urgent de continuer à se mobiliser contre ce fléau.

Pour découvrir la piste d'éducation routière CRS GEMA Prévention en images, rendez-vous sur : www.gema.fr. ●